

Le lundi 11 juillet 2022

**Pétition du Personnel du Pôle Solidarités  
du Conseil Départemental de Vaucluse  
Application du SEGUR 2**

# Résultats

**TOTAL Signatures : 440**

AVENIO :	95
HAUT VAUCLUSE :	88
COMTAT VENAISSIN :	59
ENTRE RHÖNE ET SORGUES :	53
MONTS DE VAUCLUSE ET PAYS CAVARE :	58
LUBERON :	59
D.E.F (Adoption, Agrément, SEAV et Pmi...) :	28

Le mercredi 6 juillet 2022

**Pétition du Personnel  
du Pôle Solidarités  
du Conseil Départemental de  
Vaucluse  
pour l'application du SEGUR 2**

**A l'attention de  
Madame la Présidente  
du Conseil Départemental de Vaucluse**

S/c de Monsieur le Directeur Général des Services

S/c de Monsieur le Directeur général Adjoint du Pôle  
Ressources des Services

S/c de Madame la Directrice Générale Adjointe du Pôle  
Solidarités

S/c de Madame la Directrice de l'Action Sociale

S/c de Madame la Responsable du TIMS

**Copie adressée aux Organisations Professionnelles :  
CGT, FSU, CFDT**

## **PETITION POUR L'APPLICATION IMMEDIATE DU SEGUR 2**

(Conseil Départemental de Vaucluse - le mardi 28 Juin 2022)

*« ... Quel que soit leur lieu d'exercice, je veux rappeler ici au pays que ces professionnels du secteur social se sont mobilisés tout au long de cette crise sanitaire inédite, aux côtés des soignants, pour maintenir la continuité du lien et des accompagnements qu'une telle situation aurait pu mettre en grave péril. Ils l'ont fait, il faut le dire, dans des conditions matérielles parfois, souvent même, difficiles, mais avec une abnégation, une réactivité, un redéploiement de leurs interventions qui forcent l'admiration. Ils l'ont fait en tant que "vigie de notre République sociale", ainsi que l'a récemment rappelé le Président de la République lui-même. Pour cela, une fois encore, je veux, puisque l'occasion m'est donnée ce matin, au nom du Gouvernement, les remercier et rendre hommage à l'action qu'ils ont conduite... ».*

**Extrait du discours de Jean Castex – 18 février 2022.** - S'en suivra dès le 29 Avril 2022, la publication de trois décrets au Journal Officiel, lançant la mise en place d'une « prime de revalorisation », dite Segur 2, correspondant à une véritable augmentation de salaire, de 49 points, soit 183<sup>e</sup> net/mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, pour certains professionnels du secteur Médico-Social.

**Madame La Présidente,**

Par-delà les effets d'annonces, nous demandons à notre tour, après les soignants et les enseignants, qu'une réelle reconnaissance de notre action, de nos compétences, et de nos métiers, soit enfin effective. Cela fait trop longtemps que les personnels médico-sociaux entendent les imparables arguments de réalisme budgétaire, les efforts à consentir, la patience à avoir...

L'Etat s'engage à soutenir les départements à hauteur de 60% pour la mise en place de ce SEGUR 2. L'inflation est malheureusement de retour. Certains prix s'envolent. Il devient aujourd'hui moralement inacceptable de nous refuser ou de différer cette augmentation de salaire qui résonne pour nous comme un droit, un droit bien mérité, auquel vos responsabilités vous appellent de fait aujourd'hui  
Madame la Présidente.

Par ailleurs, les nouvelles difficultés de recrutement soulignent un changement progressif mais notable de paradigme : le niveau actuel des salaires, la « sécurité de l'emploi », n'exercent plus l'attrait attendu. Le rapport salaire/conditions de travail en est l'enjeu. Ce secteur public, autrefois si attractif, ne parvient plus à convaincre les jeunes professionnels. Nous sommes inquiets pour l'avenir du travail médico-social, avenir qui passera inévitablement par la revalorisation de ses métiers et de ses agents.

**Aussi nous vous demandons, Madame la Présidente, que cette reconnaissance salariale soit maintenant appliquée sans délais, avec rétroactivité au 1<sup>er</sup> avril 2022, et cela sans diminution par ailleurs de notre régime indemnitaire actuel. Nous demandons également, pour nos collègues de l'administratif, de l'accueil, et pour tous les autres métiers travaillant dans les EdeS et n'entrant pas dans la liste des bénéficiaires du SEGUR 2, que soit engagée rapidement une réflexion sur le principe d'une revalorisation salariale décente et équitable, également prise en compte pour le calcul des retraites.**

**Les signataires**